

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5439**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 68, rue Velin Dombes et appartenant à M. et Mme Fruleux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 68, rue Velin Dombes à Meyzieu, appartenant à monsieur et madame Fruleux, nécessaire à la réalisation de la piste cyclable longeant le tramway Léa.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 3 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 118 de la section DO.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 1 900 €, admis par France domaine, se décomposant en 300 € pour le foncier et 1 600 € d'indemnité pour la perte de la clôture dont la reconstitution est à la charge des vendeurs ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 mètres carrés située 68, rue Velin Dombes à Meyzieu et appartenant à monsieur et madame Fruleux, au prix de 1 900 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0917 le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 900 € pour l'acquisition et de 457 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents à 14:44:42 pour l'extrait conforme à 14:44:42 le président à 14:44:42 pour le président